



Paris, le 08 décembre 2023

vdef

**REPONSE DE L'UPRIGAZ A LA CONSULTATION PUBLIQUE N°2023-12 DU 23 NOVEMBRE 2023
RELATIVE A L'ACTUALISATION DE LA REGULATION INCITATIVE DE LA PERFORMANCE DU
SYSTEME DE COMPTAGE DU PROJET DE DEPLOIEMENT DE COMPTAGE EVOLUE DE REGAZ-
BORDEAUX**

A titre liminaire, l'UPRIGAZ considère indispensable que le déploiement des compteurs évolués de la distribution du gaz s'opère le plus rapidement possible sur l'ensemble du territoire. Il aurait été intéressant de disposer dans la note technique d'un bilan du déploiement de ces systèmes de comptages chez chacun des opérateurs de distribution au regard en particulier du respect des délais, du coût de ce déploiement et de la satisfaction des parties prenantes.

Au-delà de la problématique touchant au déploiement des compteurs évolués, l'UPRIGAZ appelle l'attention de la CRE sur l'impérieuse nécessité de garantir que les flux d'informations transmis aux fournisseurs par les ELD soient strictement identiques à ceux transmis par GRDF.

Q1 : Avez-vous des remarques sur le bilan de la performance du système de comptage chez REGAZ-BORDEAUX ?

L'UPRIGAZ observe que le taux de déploiement au 31 octobre 2023 des systèmes de comptage évolués dans la zone de desserte de Regaz-Bordeaux n'est que de 76%, ce qui nous semble en retrait par rapport aux performances dans la zone GRDF. Cette observation tend à modérer l'évaluation positive de ce déploiement dressée par la CRE dans la note technique.

Q2 : Êtes-vous favorable à la bascule vers un suivi sans incitation de l'indicateur « taux d'index rectifiés sur le périmètre des compteurs communicants » ?

L'UPRIGAZ ne voit aucune raison de maintenir un indicateur et une régulation incitative sur le « taux d'index rectifiés sur le périmètre des compteurs communicants ». L'incitation financière associée à l'indicateur équivalent pour GRDF a d'ailleurs déjà été supprimé.

Q3 : Êtes-vous favorable à l'introduction du suivi du taux de publication des données journalières de consommation ?

L'UPRIGAZ est par principe favorable à la bonne transmission des données fines de consommation. Dans cet esprit, l'UPRIGAZ partage l'analyse de la CRE et sa recommandation de suivre sans incitation financière le taux de publication des données journalières de consommation.

Q4 : Êtes-vous favorable aux nouveaux niveaux d'objectifs des 3 indicateurs existants envisagés par la CRE ?

L'UPRIGAZ est favorable aux nouveaux niveaux d'objectifs des 3 indicateurs existants envisagés par la CRE.

Q5 : Êtes-vous favorable à la bascule vers un suivi sans incitation de l'indicateur ATRD6 « taux de relevés semestriels (6M) sur index réels (relevés ou auto relevés) » ?

L'UPRIGAZ, comme précisé dans ses propos liminaires, est favorable au déploiement rapide des compteurs évolués, et dans cet esprit est favorable à la bascule vers un suivi sans incitation de l'indicateur ATRD6 « taux de relevés semestriels (6M) sur index réels (relevés ou auto relevés).